



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> 7234	De <b>M. Damien Abad</b> ( Les Républicains - Ain )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >L'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde	<b>Analyse</b> > L'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde.
Question publiée au JO le : <b>10/04/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>17/07/2018</b> page : <b>6382</b>		

### Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) en classe de seconde. En effet, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée prévoit la suppression des filières, remplacé par un tronc commun dans lequel les SES seraient exclues. Un enseignement désormais de spécialité que les élèves ne pourront choisir qu'à partir de la classe de première. Fondée il y a plus d'un demi-siècle, cette discipline, plébiscitée par les élèves, ambitionne de former les citoyens de demain, en leur proposant des enseignements d'économie, de sociologie, de science politique ; dans la perspective d'appréhender au mieux les enjeux des grandes questions démocratiques contemporaines, tels que l'emploi, le chômage, les défis de la construction européenne ou encore la persistance des inégalités. Absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, M. le député a été sollicité par une professeure de SES qui souhaiterait intégrer les sciences économiques et sociales au tronc commun de la classe de seconde, pour un volume horaire de 3 heures par semaine. Il lui demande de bien vouloir reconsidérer sa position sur la place des sciences économiques et sociales, contribuant à l'enrichissement intellectuel des lycéens, au même titre que les humanités et les sciences.

### Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique va contribuer à consolider la culture économique des lycéens français. Un certain nombre de mesures concourent à cet objectif : - en classe de seconde générale et technologique, un enseignement de sciences économiques et sociales est introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens. - en classes de première et de terminale, l'objectif est de préparer les élèves à ce qui les fera réussir dans l'enseignement supérieur. Cela se traduit par des parcours plus progressifs sans les enfermer dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, les sciences économiques et sociales peuvent être choisies par les élèves en tant qu'enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours



selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements de ce type en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « Droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, pour laquelle le Conseil supérieur des programmes a remis ses premières préconisations au début du mois de mai. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.